



COMPTE RENDU DU 4^{ème} COMITE DE PILOTAGE

SITE NATURA 2000 n°FR2601016 **« BOCAGE, FORETS ET MILIEUX HUMIDES DU BASSIN DE LA** **GROSNE ET DU CLUNISOIS »**

EN DATE DU 13 DECEMBRE 2011

Présents :

- * M. BONNETAIN François, 1^{er} Vice Président de la CC du Clunisois
- * M. MOIRON Guillaume, Chargé de mission de la C.C. du Clunisois
- * Mme JUSTIN Nathalie, Assistante des Services de la CC du Clunisois
- * M. BENAS Maurice, Conseiller Général du Canton de Tramayas
- * Mme DELSALLE Joëlle, Maire de Berze le Chatel
- * Mme GARDETTE Françoise, Maire de Blanot
- * M. LARGE Robert, Maire de Brandon
- * M. RAY Georges, Mairie de Brandon
- * M. NUGUES Maurice, Maire de Château
- * M. MASSE Guy, Maire de Chiddes
- * Mme MARBACH Frédérique, 5^{ème} Adjointe à la Mairie de Cluny
- * M. MAZILLE Michel (Mairie de Curtil sous Buffières)
- * Mme DELHOMME Denise, Maire de Donzy le National
- * M. DANIERE Pierre, Maire de Jalogny
- * M. CHEVALIER Jean-Marc, Mairie de Mazille
- * Mme SAUVAGEOT Dominique, Maire de Montagny sur Grosne
- * M. LEBLANC Paul, Maire de Sivignon
- * M. PIRET Jean, Maire de Suin
- * Mme MARTIN Patricia (Mairie de Verzè)
- * M. (DREAL Bourgogne)
- * M. GUERIN Nicolas (DDT 71)
- * M. HUVER Thierry (DDT 71)
- * M. BROYER Géraud (DDT 71)
- * M. ANTIGNY Samuel, Chargé de mission (DDT 71)
- * M. CARRUSOA Stéphane, ONF Bourgogne Est
- * M. BARRE Bertrand, ONF Bourgogne Est
- * M. PAQUAI Francis (CRPF Bourgogne)
- * M. MILLARD Renaud, Chef de Service de l'ONEMA SD 71
- * Mme. FABRE Rachel (EPTB)
- * M. DUFOUR Pierre (Chambre d'agriculture)
- * M. DURY Bertrand (Chambre d'agriculture)
- * Mme CASADILLA Aurélie, Stagiaire de la Chambre d'agriculture
- * M. CHARRIGNEL Rémi, Fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- * M. LACHAMP Pierre, Comité Départemental de la Protection de la Nature

* M. TURE Cédric, CIPREF

Excusés :

- * M. PHILIZOT François, Secrétaire Générale de la Préfecture représenté par N. GUERIN
- * M. MONTEBOURG Arnaud, Député de la Circonscription de Louhans et Président du Conseil Général
- * M. SIRUGUE Christophe, Député - Maire de la Circonscription de Châlon sur Saône
- * M. MATHUS Didier, Député – Maire de la Circonscription de Montceau les mines
- * M. FONTERAY Jean-Luc, Conseiller Général du Canton de Cluny
- * M. PEULET André, Conseiller Général du Canton de Lugny
- * Mme UNTERMAIER Cécile, Conseiller Général du Canton de Sennecey le Grand
- * M. VALIAU Philippe, Maire de Bergesserin
- * M. GARNIER Jacques, Maire de Bray
- * M. GOBIN Patrice, Mairie de Donzy le Pertuis
- * M. TEXIER Luc, ONCFS SD 71
- * M. SALVEQUE Jean-Denis, SDAP
- * M. PELUS Jacques (Fédération Départementale des Chasseurs 71)
- * M. DECERLE Christian (Chambre d'agriculture)
- * M. CHENAVIER Christian, Président d'Harmonie-Environnement-Progrès
- * M. GAND Georges, SHNA
- * M. MINOIS Joël, Président de l'AOMSL
- * M. CASSARD Roger, Président du SMAG

Absents :

- * M. VOISIN Gérard, Député – Maire de la Circonscription de Charnay
- * M. PATRIAT François, Président du Conseil Régional de Bourgogne
- * M. COLON Gérard, Conseiller Général du Canton de Mâcon Nord
- * M. CHARNAY Armand, Conseiller Général du Canton de Matour
- * M. CHAPELON Jean-Pierre, Conseiller Général du Canton de Saint Gengoux le National
- * M. LECOQ Jacques, Conseiller Général du Canton de Saint Bonnet de Joux
- * M. BUATOIS Gérard, Conseiller Général du Canton de Tournus
- * M. BECOUSSE Jean-Claude, Président de la CC entre Saône et Grosne
- * M. BORDET Jean-François, Président de la CC entre Grosne et Guye
- * M. AUBAGUE Jean-Paul, Président de la CC de Matour et sa Région
- * M. LECOQ Jacques, Président de la CC du Val de Joux
- * M. MIGNOT Philippe, Président de la CC du Mâconnais Charolais
- * Mme GABRELLE Catherine, Présidente de la CC du Tournugeois
- * Mme CLEMENT Patricia, Présidente de la CC du Mâconnais Val de Saône
- * M. PATARD Claude, Président de la CA du Mâconnais Val de Saône
- * M. MONIN Patrick, Maire d'Aze
- * Mme PEPE Michelle, Mairie de Bissy Sous Uxelles
- * M. PIAR Dominique, Maire de Bourgvilain
- * M. MONNOT Marc, Maire de Bresse sur Grosne
- * M. PROST Jean-Claude, Maire de Buffières
- * M. LAMBLIN Jean, Mairie de Champagny Sous Uxelles
- * M. COGNARD Jean-Michel, Mairie de Chapaize
- * M. CHOPIN Sylvain, Mairie de Chissey Les Mâcon
- * M. FAUGERE Michel, Mairie de Clermain
- * M. BORDET Jean-François, Maire de Cormatin
- * M. BARDIN Pierre-Jean (Mairie de Cortambert)
- * M. BALDASSINI, Mairie de Cruzille
- * M. MAZUE Christian, Maire de Dompierre les Ormes
- * M. GUERRIAUD Jean-Paul, Mairie d'Etrigny
- * M. ROY Armand, Maire de Flagy
- * Mme LAGRANGE Marie-Thérèse (Mairie d'Igé)

- * M. BERAUD Jean-Marc, Mairie de La Chapelle de Bragny
- * M. AUGOYAT Michel (Mairie de La Chapelle du Mont de France)
- * M. MUYARD Frédéric, Maire de La Chappelle sous Brancion
- * M. BLONDAUT Gérard, Maire de La Vineuse
- * M. CLEMENT Francis, Maire de Lournand
- * M. PICHANCOURT Daniel (Mairie de Malay)
- * M. TALMEY Patrick, Maire de Martailly Les Brancions
- * M. BERTHOUT Jean-Luc, Maire de Massilly
- * M. IGONNET Thierry, Maire de Matour
- * M. MORIN Jean-Marc, Mairie de Montmelard
- * M. LAPALUS Pierre, Maire de Saint Léger sous la Bussières
- * M. AUFRANC Jean, Maire de Sainte Cécile
- * M. BELICARD Charles, Mairie de St Pierre Le Vieux
- * M. MIGNOT Philippe, Mairie de St Point
- * M. FURNO Marc, Maire de Saint Vincent des Prés
- * M. MAYA Michel, Maire de Tramayes
- * M. AUBAGUE Jean-Paul Maire de Trambly
- * M. RENIER Gérard Maire de Trivy
- * M. DESSENDRE Bernard L' Association des Maires des Communes Rurales
- * M. DE VAUCELLE Roland, Président du Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs
- * M. ECHALIER Bernard La Chambre du Commerce et d'Industrie
- * M. CHIFFLOT Marcel, Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat
- * M. BONNOT Yves, Président de la FDSEA
- * M. BICHET David CDJA
- * M. VICHARD François, Président de la Coordination rurale
- * M. FARAMA Jean-Pierre, Comité départemental de randonnée pédestre
- * M. DEY Pierre, UNICEM Bourgogne
- * M. D'ARCES Antoine, Président du Syndicat départemental de la propriété privée rurale
- * M. CORDIER Emmanuel, Directeur du Service Départemental de la SAFER
- * M. ACCARY Louis, Président de Cultivons nos campagnes
- * Mme PICARD Marie-Thérèse, Présidente de l' Association pour le respect de l'environnement
- * M. SIRUGUE Daniel, Président du Conservatoire des sites naturels bourguignons
- * M. DOUMET Jacques (Association de la protection du Val Lamartinien et du site de Cluny)
- * M. BARDET Olivier (CBNBP)
- * M. BLOYON Sébastien, Responsable Territorial de l'Agence de l'eau RMC

Le 4^{ème} comité de pilotage Natura 2000 du bassin de la Grosne et du Clunisois s'est réuni le 13 décembre 2011 à 14h30 à la Salle des Fêtes de la commune de Donzy le National sous la présidence de M. François BONNETAIN, Président du Comité de Pilotage du site Natura 2000.

M. BONNETAIN présente l'ordre du jour de cette réunion :

- Restitution de l'étude Écrevisse à pattes blanches,
- Restitution de l'étude Chauves-souris,
- Présentation du diagnostic agricole,
- Questions diverses.

La présentation des résultats du diagnostic est particulièrement dense c'est pourquoi un COPIL supplémentaire sera nécessaire pour valider le reste des études. Le COPIL n°5 se déroulera début 2012 (date non fixée à ce jour) avec l'ordre du jour suivant :

- Restitution de l'étude habitats naturels (flore),
- Présentation du diagnostic sur la forêt,
- Présentation du diagnostic sur l'espace rural,

- Évaluation des incidences,
- Questions diverses

L'échéancier pour la réalisation du document d'objectifs (DOCOB) ne sera que peu modifié puisque la réflexion sur les enjeux est amorcée par les rendus d'études.

2011									2012									
avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct
diagnostic initial									enjeux et obj			gestion						
3									4		5		6			7		

Le Sonneur à ventre jaune a retenu pour l'instant toute l'attention du site mais les écrevisses et les chauves-souris font également la richesse du site et présentent beaucoup d'enjeux.

1 Etude Ecrevisse à pattes blanches

Cette étude a été réalisée par la Communauté de Communes du Clunisois avec un partenariat avec la Fédération de Saône-et-Loire pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques ainsi que la Société d'histoire naturelle d'Autun.

L'étude doit répondre aux attentes suivantes : localiser les populations, définir l'état de conservation des populations et des habitats de l'espèce.

Elle a été réalisée en 2010 et 2011 et a concerné 6 ruisseaux et leurs affluents. Le protocole consiste à repérer le début et la fin des populations puis d'identifier les menaces qui risquent de nuire à l'Ecrevisse.

Les résultats sur les 6 secteurs sont présentés par :

- une carte de présence/absence mentionnant les densités de population;
- une carte recensant les menaces sur les ruisseaux;
- une carte d'état de la ripisylve et des zones de piétinements du lit du ruisseau par le bétail.

L'enjeu principal réside dans le maintien des populations existantes (10 % des données bourguignonnes) par des actions de gestion courante :

- limiter le piétinement du lit des ruisseaux par le bétail;
- favoriser les bandes boisées (ripisylve) le long des ruisseaux;
- respecter la loi sur l'eau lors des travaux forestiers.

L'enjeu secondaire est l'amélioration de l'état de conservation par des actions ponctuelles de remise en état :

- sur les travaux hydrauliques mal réalisés ou ayant un impact (busages, recalibrages, dérivations, curages);
- effacement ou aménagement de seuils;
- gestion des étangs.

Enfin un enjeu sur l'amélioration des connaissances se dégage avec le besoin d'étude sur de nouveaux secteurs et d'une étude génétique permettant de comprendre la fragmentation des populations.

Discussion et Questions / Réponses « Etude Ecrevisse à pattes blanches »

F. BONNETAIN : Les populations sont parfois très fragiles et certaines menaces peuvent vite faire disparaître une population. Certains secteurs concentrent aussi énormément de menaces qui sont de nature très variées.

B. BARRE (ONF) : Il faut également préciser qu'historiquement, l'Ecrevisse à pattes blanches colonisait les cours d'eau de taille moyenne telle que la Grosne jusqu'à Cluny.

Les petits ruisseaux sont occupés par des populations relictuelles.

Par ailleurs, quelle est l'origine des données qui ont servies à la détermination des secteurs choisis, et comment sont calculées les densités de populations présentées?

G. MOIRON : Les données proviennent du Groupe Ecrevisse Bourguignon qui centralise toutes les données des organismes qui travaillent sur cette thématiques (FD de pêche, ONEMA, SHNA, ONF). Pour les densités, elles sont calculées en nombre d'individus par tranche de 100 m² pour permettre une comparaison avec les autres sites Bourguignons. Ce n'est pas calculé en nombre par mètre linéaire pour prendre en compte la largeur des ruisseaux.

B. BARRE (ONF) : Les comptages d'individus donnent des résultats très variables d'un passage à l'autre. Le calcul d'une densité n'est-il pas risqué et comment avez-vous procédé pour définir le nombre d'individus.

G. MOIRON : La recherche est nocturne, l'inventaire consiste à comptabiliser tous les individus à vue. Un seul passage est effectué sur les parties centrales des populations et deux passages sont réalisés sur les limites de population. Le nombre d'individus peut effectivement fortement varier d'un soir à l'autre mais les chiffres annoncés représentent tout de même des densités minimum.

P. LACHAMP (Comité Départemental de la Protection de la Nature - CDPN) :

L'influence des PCB et des herbicides a-t-elle été prise en compte?

Les pratiques agricoles menaçantes sur les versants des ruisseaux ont-elles été recensées?

Les menaces ont-elles été recensées sur les secteurs jaunes (sans Ecrevisse)?

Quelles sont les actions de protections proposées?

F. BONNETAIN : Les propositions d'actions seront élaborées prochainement dans les groupes de travail.

G. MOIRON : Les PCB et les herbicides sont une menace pour ces espèces mais il est très difficile de localiser les utilisations et les impacts sur la qualité de l'eau. De plus les ruisseaux occupés par l'espèce sont exclusivement bordés de forêt ou de prairie. L'utilisation de ces produits en prairie est peu courante surtout dans le Clunisois où l'élevage n'est pas intensif.

Le recensement des menaces a été réalisé sur le ruisseau et ses berges sur tout le linéaire qu'il y ait présence de l'espèce ou pas.

G. MASSE (Mairie de Chiddes) : Le cours d'eau « La grande Rivière » est concerné par la problématique des étangs et il est complètement ensablé. Il suffit d'une forte pluie pour que les prés soient submergés. Une réunion a été réalisée sur place mais le cours d'eau n'est toujours pas entretenu ou curé.

N. GUERIN (DDT) : Il y a un fort impact des plans d'eau sur l'ensablement des ruisseaux surtout si ceux-ci sont réalisés en barrage sur le ruisseau. S'il y a présence d'Ecrevisse, le curage n'est peut être pas la meilleure solution. Il ne faut peut-être pas intervenir ou réaliser un entretien plus doux. En tous les cas, il faut l'accord du propriétaire pour intervenir et les interventions sur les cours d'eau sont soumises à la loi sur l'eau. Chaque intervention doit faire l'objet d'une déclaration auprès de la DDT. Natura 2000 n'a pas la possibilité d'imposer des travaux sur les ruisseaux cela reste dépendant de la volonté du propriétaire.

P. LACHAMP (CDPN) : Comment sont arrivées les écrevisses américaines ?

N. GUERIN : Ce sont plusieurs espèces qui ont été importées pour l'aquariophilie puis qui ont été relâchées en milieu naturel.

P. LEBLANC (Mairie de Sivignon) : Quand a été fait le recensement ?

G. MOIRON : Le premier passage a été fait avant la fin de la sécheresse (fin juin) et le deuxième passage entre le 15 Juillet et le 15 Septembre.

2 Etude des populations de Chauves-souris

La problématique chauves-souris pour le site Grosne-Clunisois concerne les colonies de mise bas et les territoires de chasse utilisés par ces mammifères sur la période printemps - été. 5 espèces concernées par Natura 2000 sont présentes sur le site (Grand murin, Murin à oreilles échancrées, Petit rhinolophe, Grand rhinolophe et Barbastelle). L'étude a été réalisée par la Communauté de Communes du Clunisois avec un partenariat avec la Société d'histoire naturelle d'Autun. L'étude doit répondre aux attentes suivantes : localiser les populations, définir l'état de conservation des populations et de leurs territoires de chasse (zones utilisées pour la recherche de nourriture).

La localisation des colonies a été faite grâce aux données du Groupe Chiroptère Bourguignon et à une campagne de communication sur la recherche de colonies via des affiches diffusées dans chaque commune.

L'étude porte sur les 3 colonies principales (Martailly-lès-Brancion, Cluny et Massilly) qui ont été définies en fonction du nombre d'individus présents et de l'enjeu de conservation de la colonie en Bourgogne. Le protocole utilisé ("Barataud") consiste à étudier les territoires autour des colonies grâce aux critères d'occupation du sol ainsi que la longueur et la qualité des haies et lisières. Les résultats prennent la forme de cartes montrant les zones favorables et les zones défavorables sur chaque secteur. Les études avec les techniques d'enregistrements ultra-sons ou de radiotracking sont coûteuses et n'apportent pas de réponse sur l'état de conservation des territoires de chasse.

Le secteur de Martailly-lès-Brancion est considéré en bon état en ce qui concerne l'occupation du sol et en mauvais état en ce qui concerne les haies et lisières. Ce mauvais état s'explique par un manque de linéaire et la qualité moyenne du linéaire existant (haie basse). Au global, en croisant la carte "habitat" et la carte "lisière", l'état est correct (contrairement à ce qui est écrit sur la diapositive n°40). Il n'y a pas de point noir qui isole des parties de territoire. Les bords de cours d'eau et les vallées sont des corridors importants pour ces espèces, il faut donc veiller à la continuité du bocage sur ces secteurs.

Le secteur de Cluny concerne une espèce moins sensible à la continuité du bocage (le Grand murin), seule une carte globale (habitat + lisière) est présentée. Les résultats montrent une qualité moyenne, les zones moins favorables sont les milieux urbains au centre et les plantations de résineux sur les extérieurs. La vallée de la Grosne semble assez favorable.

Le secteur de Massilly concerne le Petit rhinolophe qui est une espèce très sensible à la discontinuité du bocage. L'occupation du sol est favorable sauf sur quelques zones bâties ou de culture. Une zone au nord (3) est également moins favorable puisque constituée de jeunes peuplements forestiers denses. Il est précisé que ces cartes d'indice "habitat" sont faites à un instant "t" et qu'elles sont amenées à évoluer dans le temps. C'est le cas ici quand les peuplements forestiers seront plus âgés, les notes de la zone (3) seront meilleures. De la même façon, il est rappelé que les territoires de chasse étudiés sont théoriques. Ils sont basés sur des périmètres autour des colonies mais ont en réalité des formes aléatoires. Encore une fois, sur le secteur Massilly, la lacune provient de l'indice lisière qui s'explique par un manque de linéaire et de qualité ainsi qu'un problème de discontinuité. Le point positif est la présence de connexion entre la zone (1) et la vallée de la Grosne(2).

Une réflexion sur les traitements antiparasitaires et les insecticides a également été initiée sur un secteur. Celle-ci s'est basée sur la rencontre de quelques agriculteurs et l'analyse de leur utilisation de ces produits. L'utilisation d'insecticides est faible et raisonnée. L'utilisation des antiparasitaires est principalement faite en traitement curatif et avec des techniques limitant l'impact sur l'environnement.

L'enjeu principal réside dans le maintien des territoires de chasse :

- maintien du bocage;
- maintien des prairies pâturées;

- maintien des ripisylves.

L'enjeu secondaire est l'amélioration de l'état de conservation :

- amélioration quantitative du bocage sur certains secteurs (Massilly et Martailly-lès-Brancion);
- amélioration qualitative du bocage (connectivité, hauteur des haies);
- amélioration des peuplements forestiers (favoriser les cloisonnements, la présence d'arbres sénescents, d'éclaircies, la conversion des peuplements résineux en feuillus).

L'enjeu sur l'amélioration des connaissances :

- étude des territoires de chasse autour des nouvelles colonies (3 nouvelles colonies en 2011);
- recherche de nouvelles colonies;
- réflexion sur les pratiques « traitements antiparasitaires ».

Les mesures de gestion proposées sur l'enjeu chauves-souris seront probablement limitées aux territoires de chasse autour des colonies connues. La découverte de nouvelles colonies permettrait de proposer les mesures de gestion sur des surfaces plus importantes.

De la même façon, les secteurs ont été hiérarchisés selon leur enjeu écologique pour optimiser l'effort de gestion. Ainsi le secteur de Martailly-lès-Brancion présente un enjeu majeur au niveau Bourguignon. Viennent ensuite les secteurs de Massilly puis de Cluny.

Discussion et Questions / Réponses « Etude sur les populations de chauves-souris »

F.BONNETAIN : Aucune question sur cette étude et l'enjeu chauves-souris, nous pouvons poursuivre par le diagnostic agricole.

3 Diagnostic agricole

Le but du diagnostic socio-économique est d'identifier les pratiques existantes sur le site et de quantifier leurs impacts sur les espèces et les habitats. Il a été réalisé par la Communauté de Communes du Clunisois et les groupes de réflexions qui suivront seront animé par la Chambre d'Agriculture. Le site a été divisé en 3 secteurs "Grosne", "Clunisois" et "Haut-Clunisois".

La présentation du diagnostic est ici rapide puisqu'elle a été détaillée sur chaque secteur lors des premières réunions de groupe réalisées en septembre 2011.

De manière globale, les principaux résultats tirés du recensement agricole et d'une enquête réalisée auprès des exploitants du site sont :

- Une exploitation sur deux a disparu entre 1980 et 2010, conséquence la surface par exploitation est beaucoup plus grande.
- De la même façon, le nombre de bêtes par exploitation a augmenté. Dans le même temps, le cheptel total a faiblement augmenté, ce qui signifie qu'il n'y a pas d'intensification des pratiques;
- 3% de la surface agricole utile du site Natura 2000 a disparu entre 1980 et 2000 soit 900 ha.
- le bocage est très important sur le site (moyenne de 240 mètres linéaires de haie par hectare); les haies sont pour 75 % d'entre elles basses et sont généralement entretenues tous les ans en automne.
- selon les exploitants agricoles, les haies basses présentent l'avantage d'être facile à entretenir mais elles protègent mal les bêtes. A l'inverse, les haies hautes présentes de nombreux avantages mais sont très contraignantes à entretenir.
- sur les zones humides, la chambre d'agriculture de Saône-et-Loire a réalisé une charte zone humide avec les partenaires de l'Etat, du monde agricole et de la gestion des espaces naturels. Les travaux agricoles tels que le curage des fossés, le captage de mouillères, ou

encore le drainage sont décrits dans la charte zones humides.

Plus spécifiquement sur le secteur Grosne :

- les exploitations sont spécialisées dans l'élevage bovin viande mais se tournent vers la grande culture;
- 10 % des surfaces en herbe ont disparu;
- disparition des élevages laitiers;
- présence d'exploitations viticoles;
- moyenne de 181 mètres linéaires de haie par hectare (inférieure aux autres secteurs);

Plus spécifiquement sur le secteur Clunisois :

- les exploitations sont spécialisées dans l'élevage bovin viande;
- perte de 6% des terres agricoles entre 1980 et 2000 soit -574 ha;
- perte de 5% des surfaces en herbe entre 1980 et 2000 soit -374 ha;
- perte de 18% de terres labourables entre 1980 et 2000 soit -223 ha;
- moyenne de 240 mètres linéaires de haie par hectare (maillage bocager important);

Plus spécifiquement sur le secteur Haut-Clunisois :

- les exploitations sont spécialisées dans l'élevage bovin viande;
- gain de 1.5% de surface en herbe entre 1980 et 2000 soit +128 ha;
- perte de 23% de terres labourables entre 1980 et 2000 soit -316ha;
- augmentation de 10 % du cheptel bovin et 20 % du cheptel ovin entre 1980 et 2000;
- maintien de l'activité d'élevage laitier sur le secteur (30% des exploitations en 2000).
- moyenne de 260 mètres linéaires de haie par hectare (maillage bocager très fin);

Discussion et Questions / Réponses « Diagnostic agricole »

Pierre LACHAMP (CDPN) : Quelle est la différence entre les appellations utilisées pour les prairies : permanentes, temporaires, surfaces en herbe,...

G. MOIRON : Les différentes appellations sont dues au jargon de la PAC, le terme surface en herbe utilisé dans le recensement agricole regroupe prairies temporaires et permanentes.

J. PIRET (Mairie de Suin) : Le cheptel caprin a-t-il été pris en compte dans le diagnostic? L'AOC fromage de chèvre du Charolais datant de 2010 n'apparaît pas sur les cartes présentées?

G. MOIRON : Les caprins ne sont effectivement pas mentionnés dans le diagnostic car le nombre d'exploitations concernées est trop faible pour être pris en compte dans les statistiques agricoles. Pour l'AOC fromage de chèvre du Charolais, les cartes seront mises à jour.

R. MILLARD (ONEMA) : Je rappelle tout de même que tous travaux sur les ruisseaux et zones humides au delà de certains seuils définis par la loi sur l'eau sont soumis à déclaration ou autorisation. Il est important de préciser également que les Ecrevisses à pattes blanches sont protégées au titre de la loi sur la protection de la nature de 1976. Ainsi, des travaux peuvent être autorisés au regard de la loi sur l'eau et interdits s'il y a présence d'espèces protégées.

F. BONNETAIN : C'est compliqué pour le porteur de projet, il faudrait réfléchir à la réalisation d'un guide pour aider dans les prises de décisions puis diffuser cet outil dans les mairies.

G. MOIRON : Les espèces de chauves-souris sont également protégées au titre de la loi sur la protection de la nature de 1976.

4 Questions diverses

G. MOIRON : Les documents de travail sont maintenant téléchargeables sur le site internet. Pour cela, une rubrique "connexion utilisateur" est située dans la colonne de gauche.

- Nom Utilisateur : partenaire
- Mot de Passe : natura2000

Rappel de l'adresse du site internet : <http://grosne-clunisois.n2000.fr>

Pour 2012 sont programmés :

- 3 sorties Sonneur;
- 1 ou 2 sorties botanique;
- 1 soirée "nuit de la chauves-souris";
- le n°2 de "l'écho du Sonneur";
- 2 réunions publiques.

F. BONNETAIN : Je propose de faire les COPIL le soir à partir du printemps et d'inviter le SPANC prochainement concernant l'enjeu d'assainissement individuel sur certains secteurs à Ecrevisse. Félicitations à G. MOIRON pour le travail fourni.

F. BONNETAIN : Il y a-t-il des oppositions ou des remarques sur les études présentées et le diagnostic?

Les résultats présentés au comité de pilotage sont validés par l'assemblée qui ne fait aucune opposition ni remarque.

Plus aucun point n'étant abordé, la séance est levée à 17 h 00.

Le Président,
F. BONNETAIN

